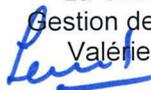


Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : 24/12/2020	Séance du Jeudi 17 Décembre 2020 qui s'est déroulée à la	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF 
---	---	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Jeudi 17 Décembre 2020 à 18h00 à la CCIT du Doubs, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 15/10/2020

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- nomme Monsieur Yves MAURICE comme secrétaire de séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 15/10/2020.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 2 - Modalités de consultation de l'assemblée délibérante pendant la période d'urgence sanitaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des dispositions dérogatoires de réunion de l'assemblée délibérante pendant la période d'urgence sanitaire telles que prévues par la loi du 14 novembre 2020 ;
- se prononce favorablement sur les propositions ci-dessus en matière d'organisation de la séance, de modalités d'identification des participants, modalités de scrutin, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- suspend l'application de l'article 11 du règlement intérieur relatif à l'accès du public ;
- modifie la rédaction de l'article 61 du règlement intérieur pour sa partie relative à la modulation des indemnités des membres du Bureau, pour toute la période d'état d'urgence sanitaire en considérant les problèmes de connexion comme un motif d'absence justifiée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 3 - Elaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et Grand Besançon Métropole

Suite à l'avis des membres du Bureau, au regard du calendrier très serré, au regard du nombre important de projets à enjeux sur lesquels les élus doivent se mobiliser en ce début de mandat et au regard du fait que la charte politique du Grand Besançon constitue déjà un pacte fort, ancien, solide, éprouvé et qu'il répond déjà globalement aux grands objectifs de la loi, il est proposé au conseil de communauté :

- de ne pas s'engager dans une démarche d'élaboration d'un pacte de gouvernance dans des délais aussi serrés
- de considérer que la charte politique du Grand Besançon reste « en vigueur »
- d'engager une réflexion sur une transformation de la charte en pacte de gouvernance avec toilettage dans les mois ou années à venir

A l'unanimité des suffrages exprimés, 23 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91 Contre : 0 Abstentions : 23 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4 - Modification de désignations de représentants de GBM

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 CGCT,
- se prononce favorablement sur la désignation des personnes qualifiées pour siéger au sein de l'Office de Tourisme et de Congrès du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

↳ R. 5 - Régime des délibérations du Conseil Communautaire - Modification du règlement intérieur

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification du régime des délibérations du Conseil Communautaire afin de faire application de l'article L2121-21 du CGCT avant chaque vote relatif à des nominations et représentations et à modifier en conséquence l'article 19 de son règlement intérieur.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 6 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 7 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

↳ R. 8 - Décision modificative n°3 de 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, 13 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°3 2020,
- prend acte de la mobilisation des dépenses imprévues de fonctionnement pour 453 279 € euros afin de financer des aides suite à la COVID-19,
- autorise l'apurement par opération semi-budgétaire du compte non budgétaire 1069 intitulé « Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » mouvementé en 2006 pour 378 265,15 € et ce, conformément à la demande effectuée par M. le Trésorier du Grand Besançon dans le cadre des travaux préparatoires et de la généralisation de l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,
- approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2020 sur le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement (annexe 2).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstentions : 13 Ne prennent pas part au vote : 0

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R. 67 - Vœu de l'exécutif relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de Grand Besançon Métropole

Le Conseil Communautaire de Grand Besançon Métropole émet le vœu :

- qu'afin que Grand Besançon Métropole puisse, d'une part, disposer d'une capacité d'autofinancement à même de lui permettre de s'engager pleinement dans le plan de relance, et, d'autre part, demeurer au rendez-vous de la solidarité avec les plus fragiles, l'Etat :
 - compense la perte de recettes tarifaires subie durant le confinement du printemps et le reconfinement de l'automne,
 - garantisse le maintien d'un montant 2021 de CVAE identique à celui perçu en moyenne entre 2018 et 2020,
- qu'afin que Grand Besançon Métropole puisse maintenir le niveau de service du réseau et engager les investissements qu'appelle la transition écologique, l'Etat lui accorde un niveau de compensations de même nature que celui dont bénéficie Ile-de-France Mobilités.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 15

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

↳ R. 9 - Dotation de solidarité communautaire - ajustement du dispositif

Conformément à l'article 18 du règlement intérieur de GBM, deux amendements ont été proposés par écrit avant le Conseil :

Amendement n°1 (annexe 2) déposé par M. Serge RUTKOWSKI,

Amendement n°2 (annexe 3) déposé par MM. Marcel FELT et Gilbert GAVIGNET

Le Conseil de Communauté a décidé de la discussion immédiate de ces amendements et leurs auteurs ont été invités à les présenter.

Après débat, ces deux amendements ont été soumis au Conseil de Communauté :

- L'amendement n°1 a été rejeté : 45 Pour – 59 contre – 12 Abstentions – 1 Ne prend pas part au vote.
- L'amendement n°2 a été rejeté : 45 Pour – 59 contre – 12 Abstentions – 1 Ne prend pas part au vote.

A la majorité, 39 contre, 11 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une adaptation de la DSC à compter de 2021, avec :

- l'ajout d'une enveloppe de 100 000 € à répartir sur le critère « revenu » au sein du volet Solidarité sociale et fiscale et donc la modification du règlement annexé ;
- le gel au niveau de 2020 du volet économique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 66 Contre : 39 Abstentions : 11 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 10 - Demande d'avances remboursables dans le cadre de la perte de recettes de Versement mobilités et de recettes tarifaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente à solliciter auprès de l'Etat les avances remboursables dues au titre des pertes de Versement Mobilités et de recettes tarifaires,
- donne délégation à Madame la Présidente, dans le cadre de l'article L.5211-10 du CGCT, pour signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour 114 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 11 - Mise en place d'une réserve sanitaire pour la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action sociale et Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe d'entraide mutuelle entre Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon et de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole en situation exceptionnelle d'urgence sanitaire en vue de maintien des services publics territoriaux cruciaux au profit de la population ;
- valide dans ce cadre la capacité de la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon et de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole de mettre à profit les compétences de leurs agents en cas de nécessité et dans un principe de réciprocité
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention cadre de cette mise à disposition

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 12 - Télétravail Phase IV - Modification du règlement du télétravail

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la phase IV du télétravail, à l'issue de la crise sanitaire et porter le nombre de télétravailleurs réguliers à 500,
- valide le principe de la constitution d'un groupe de travail, composé de représentants du personnel et de représentants des directions, qui proposera les critères de sélection retenus pour la phase IV,
- approuve le règlement intérieur du télétravail commun à la Ville de Besançon, au Centre Communal d'Action Sociale et à Grand Besançon Métropole, joint en annexe et autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à le signer.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 13 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée des crédits d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2021

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

↳ R. 14 - Ajustement des durées d'amortissement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fixe une durée maximale d'amortissement de 40 ans pour les subventions d'équipement versées pour le financement de la voirie (nature comptable 204 avec une terminaison en 4) et des monuments historiques (nature comptable 204 avec une terminaison en 5) ;
- limite les durées d'amortissement à 1 an maximum pour les subventions d'équipement versées n'excédant pas 500 € en matière de financement de la voirie et des monuments historiques.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

↳ R. 15 - Exercice 2021 - Attributions exercées par délégation du Conseil de Communauté - Délégation accordée à la Présidente pour accomplir les actes de gestion de dette

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités d'exercice de la délégation accordée à Mme la Présidente pour accomplir les actes de gestion de dette jusqu'à la fin de l'exercice 2021 dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

☞ R. 16 - Validation des transferts de charges 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2020 ;
- la part de ces services supportée par la Ville de Besançon pour ce même exercice, à savoir 20 624 103 € au titre des services communs et 538 264 € au titre du service Autorisations du droit des sols (ADS) ;
- les ajustements des attributions de compensation liés à la variation du bonus soutenabilité, conformément au principe validé par la CLECT du 26 septembre 2019 ;
- les ajustements des attributions de compensation « fiscales » liés à l'intégration de rôles supplémentaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

☞ R. 17 - Evaluation des transferts de charges prévus en 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les modalités et résultats du calcul du coût prévisionnel des services communs pour 2020 ;
- le montant prévisionnel des services supporté par la Ville de Besançon pour 2020 :
 - o services communs : 20 334 024 € ;
 - o service Autorisation du droit des sols (ADS) : 538 264 €.
- les ajustements des attributions de compensation liés à la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie ;
- les ajustements des attributions de compensation liés à la variation du bonus soutenabilité, conformément au principe validé par la CLECT du 26 septembre 2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

☞ R. 18 - Prolongation de la convention de secrétariat avec le Syndicat Mixte de Micropolis

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prorogation de 2 ans de la convention de secrétariat, soit jusqu'au 31/12/2021,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant de prorogation joint en annexe, ainsi que tout document s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

☞ R. 19 - Avenant - Protection sociale complémentaire des agents « Prévoyance »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe de la prorogation d'une année de la convention de participation « Prévoyance » de la protection sociale complémentaire des agents, contractualisée avec Territoria Mutuelle,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

☞ R. 20 - Comité des œuvres sociales avenant n°2 à la convention 2018-2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prorogation d'un an de la convention régissant les relations entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, Grand Besançon Métropole et le Comité des Œuvres Sociales, fixant la date de fin de la convention 2018-2020 au 31 décembre 2021,
- approuve l'avenant correspondant joint en annexe et autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 15

↳ R. 21 - Actualisation de la liste des emplois permanents Création d'un emploi d'adjoint administratif (Conseiller du tri en habitat collectif) auprès de la Direction des déchets

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte la création d'un emploi d'adjoint administratif (Conseiller du tri en habitat collectif), grade de référence adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au sein de la Direction des Déchets.
- adopte la mise à jour de la Liste des Emplois Permanents tenant compte de ces évolutions.
- autorise le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de conseiller du tri en habitat collectif au sein de la Direction des déchets, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n°84-53 du 26 janvier 1984) ;
- autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

↳ R. 22 - Tarifs 2021 du Service Public de Gestion des Déchets

A l'unanimité des suffrages exprimés, 20 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les tarifs 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93 Contre : 0 Abstentions : 20 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 23 - Signature de la Charte des membres du Réseau National des Projets Alimentaire Territoriaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la Charte des membres du Réseau National des projets Alimentaires Territoriaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 24 - Réseau de chaleur de Planoise et des Hauts de Chazal - Signature de l'avenant n° 1 au contrat de concession avec CELSIUS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'avenant à conclure avec la société CELSIUS,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 25 - Fonds "Isolation et énergies pour les communes" - Attribution de fonds de concours aux communes de Busy, Dannemarie-sur-Crête et Pugey

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes de Busy, Dannemarie-sur-Crête et Pugey;
- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours d'un montant de :
 - 15 042 € à la commune de Busy, pour l'installation solaire sur le bâtiment de la mairie,
 - 28 135 € à la commune de Dannemarie-sur-Crête, pour le projet de Restructuration de la salle polyvalente,
 - 161 401 € à la commune de Pugey, pour la réhabilitation des bâtiments du centre-bourg et l'installation d'énergies renouvelables.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 26 - Fonds "Centres de village" - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Pugey

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 18 755 € à la commune de Pugey, pour l'aménagement d'une place publique,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

Commission n°03 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

↳ R. 27 - Protocole de reprise des fissures sur les rames de tramway

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de protocole.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le protocole d'accord tripartite.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 28 - Ressources budgétaires pour 2021 : fixation de divers tarifs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les ressources budgétaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 29 - Gros Entretien et Renouvellement (GER) et surqualité de voirie - Autorisation donnée à la Présidente de signer les conventions de fonds de concours pour le programme 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 30 - SPL MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE COMTE – Rapport de l'élu administrateur 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2019 de l'élu administrateur représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL MBFC.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 31 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre pour les prestations de détection de réseaux secs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec le(s) titulaire(s) retenu(s).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 32 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération sur le territoire de la commune d'Ecole Valentin

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - o signer la convention à intervenir ;
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 33 - ZAE – REQUALIFICATION de la rue des Tilleuls – FRANOIS - Participation financière au titre de l'article L 141- 9 du code la voirie routière

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ladite convention avec les sociétés BBCI et DERICHEBOURG,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant, à signer ladite convention et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 34 - Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention relatif à l'attribution des fonds de concours de la ville de Besançon à Grand Besançon Métropole ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 35 - Avenant n°1 à la convention relative à la mise à disposition de services municipaux à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant à la convention de mise à disposition de services municipaux à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

Commission n°06 : rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

↳ R. 36 - Commune de Franois - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°2 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Franois.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 37 - Commune de Serre-les-Sapins - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°4 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Serre-les-Sapins.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 38 - Commune de Miserey-Salines - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°3 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Miserey-Salines.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 39 - Commune de Nancray - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nancray.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : proximité, sante, culture et sport

↳ R. 40 - Plan de soutien à l'enseignement musical et d'accompagnement dans le domaine des musiques actuelles - Attribution de subventions aux écoles de musiques structurantes, aux pôles d'enseignement musical et au Bastion

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement de 7 subventions aux écoles de musique associatives au titre des avances 2021, pour un montant total de 147 530 € répartis comme suit :
 - Avenir de Saint-Vit et des environs : 5 865 €,
 - OHMB : 7 346 €,
 - EMICA : 22 078 €,
 - MJC Palente-Orchamps : 27 968 €,
 - AMUSO : 28 848 €,
 - CAEM : 31 477 €,
 - Ecole de musique du Plateau : 23 948 €.
- se prononce favorablement sur le versement de 7 subventions exceptionnelles pour accompagner la reprise d'activités aux écoles de musique associatives pour un montant total de 10 300 € répartis comme suit :
 - Avenir de Saint-Vit et des environs : 900 €,
 - OHMB : 900 €,
 - EMICA : 900 €,
 - MJC Palente-Orchamps : 1 900 €,
 - AMUSO : 1 900 €,
 - CAEM : 1 900 €,
 - Ecole de musique du Plateau : 1 900 €.
- se prononce favorablement sur le versement de 8 aides exceptionnelles forfaitaires de soutien à l'investissement aux écoles de musique associatives et au Bastion pour un montant total de 16 000 € répartis comme suit :
 - Avenir de Saint-Vit et des environs : 2 000 €,
 - OHMB : 2 000 €,
 - EMICA : 2 000 €,
 - MJC Palente-Orchamps : 2 000 €,
 - AMUSO : 2 000 €,
 - CAEM : 2 000 €,
 - Ecole de musique du Plateau : 2 000 €,
 - Bastion : 2 000 €.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions à intervenir annexés au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

↳ R. 41 - Fonds Manifestations Sportives : attribution de subventions supérieures à 23 000 euros

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 65 000 € à l'association Besançon BMX.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 42 - Rapport annuel d'accessibilité 2019

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport annuel d'accessibilité 2019.

↳ R. 43 - Avance de subventions aux clubs sportifs de haut niveau - saison 2020/2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une avance de subvention à l'ESBF et l'ESBM pour la saison 2020/2021 :
 - 15K€ à l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESB F),
 - 10K€ à l'Entente Sportive Bisontine Masculine (ESB M),
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants à intervenir aux conventions avec ces deux associations sportives.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 44 - Plan de soutien au secteur culturel – Adhésion Au GIP Cafés Culture

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition d'adhésion de Grand Besançon Métropole au GIP Cafés Cultures,
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Michel Jassey, Vice-président de Grand Besançon Métropole, comme représentant-titulaire de la communauté urbaine siégeant à l'Assemblée générale du GIP Cafés Cultures,
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Yves Maurice, conseiller communautaire de Grand Besançon Métropole, comme représentant-suppléant de la communauté urbaine à l'Assemblée générale du GIP Cafés Cultures,
- se prononce favorablement sur le versement d'une contribution annuelle au GIP Cafés Cultures de 3 000 €,
- autorise Mme la Présidente ou le Vice-président délégué à signer la convention constitutive à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

↳ R. 45 - Eau et Assainissement - Tarifs 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions concernant

- les projets de tarifs en eau et en assainissement collectif applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 (abonnements et parts variables en annexe 1),
- le maintien en 2021 des tarifs 2020 pour l'assainissement non collectif (annexe 2),
- le maintien en 2021 des tarifs 2020 pour la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) (annexe 3),
- l'ajout d'une tranche forfaitaire à la PFAC assimilée domestique et l'exonération de la PFAC-AD des locaux ne déversant pas d'eaux usées dans le réseau public (annexe 4),
- les projets de tarifs pour les autres prestations (annexe 5),
- les tarifs des objets promotionnels proposés par le Département Eau et Assainissement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 46 - Avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif de l'ex Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) des Alaines

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'assainissement de l'ex Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) des Alaines,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'assainissement de l'ex SIA des Alaines.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 47 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif aux prestations de curage de réseaux, d'ouvrages et d'équipements

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre attribué aux entreprises retenues.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 48 - Avenant n°2 à la convention avec la commune de Bonnay pour la réalisation de missions techniques en assainissement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant n°2 à la convention de prestations en assainissement avec la commune de Bonnay pour la réalisation de missions techniques en assainissement,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention de prestations en assainissement correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 49 - Calcul du coefficient de pollution applicable aux eaux industrielles

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- approuve le mode de calcul du coefficient de pollution,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ces conventions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

↳ R. 50 - Attribution de la Concession de Service Public pour l'exploitation et la gestion du camping d'intérêt communautaire de Besançon-Chalezeule

M. Jean-Hugues ROUX, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- approuve le choix de Solidarité Doubs Handicap comme concessionnaire pour l'exploitation et la gestion du Camping d'intérêt communautaire Besançon-Chalezeule, pour la période 2021-2023.
- se prononce sur le contrat de concession 2021-2023 joint en annexe,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ledit contrat de concession 2021-2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 51 - Réévaluation du fonds de concours attribué à la commune de Thise pour la réhabilitation des hangars de l'aérodrome

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- émet un avis sur la réévaluation du fonds de concours accordé à la commune de Thise pour la réhabilitation des hangars de son aérodrome, avec l'accord de 50 000 € supplémentaires, portant l'aide totale accordée par GBM à 300 000 € maximum (10% du montant HT du projet).
- autorise Madame la Présidente (ou son/sa représentant/e) à signer l'avenant à la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 52 - SEM Aktya - Rapport des élus administrateurs 2019

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2019 des élus administrateurs représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SEM Aktya.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 53 - SEM Sedia - Rapport des élus administrateurs 2019

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2019 des élus administrateurs représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SEM Sedia.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 54 - SPL AER – Rapport de l'élu administrateur 2019

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2019 de l'élu administrateur représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL AER Bourgogne Franche Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 55 - SPL Territoire 25 – Rapport de l'élu administrateur 2019

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2019 de l'élu administrateur représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 56 - Aktya- Augmentation de capital - Actualisation des données

Mmes Frédérique BAEHR(2), Anne VIGNOT et MM. Gabriel BAULIEU, Nicolas BODIN, Aurélien LAROPPE(2), Benoit VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne participent ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'actualisation du montant de l'augmentation de capital de la SEM Aktya par apport en numéraire de 7,6 M€ à 8,6 M€ ;
- approuve la modification des statuts qui résulte de cette actualisation ;
- confirme l'ensemble des décisions prises lors du Conseil Communautaire du 9 novembre 2020 actualisées des données ci-dessus ;
- autorise en conséquence les représentants de Grand Besançon Métropole au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires d'Aktya à approuver l'ensemble des décisions prises lors du Conseil Communautaire du 9 novembre dernier, actualisées des données décrites ci-dessus ;

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 8

☞ R. 57 - Approbation des tarifs 2021 du camping de Besançon Chalezeule

M. Jean-Hugues ROUX, élu intéressé, ne participe ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur les propositions tarifaires du concessionnaire pour l'année 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

☞ R. 58 - Enseignement supérieur et Recherche Subvention UFC Contrats doctoraux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 148 080,70 € (29 616,14 € x 5 CD) à l'Université de Franche-Comté pour le financement de cinq contrats doctoraux pour l'année 2020-2021,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

☞ R. 59 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation (FRI) - Abondement 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un abondement par le Grand Besançon au Fonds Régional pour l'Innovation à hauteur de 100 000 € en 2020 ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 60 - Actions recherche et innovation - Soutien à l'action collective Le ProPulseur portée par le Pôle des Microtechniques

Mme Frédérique BAEHR(2) et MM. Benoit VUILLEMIN, et Sébastien COUDRY(2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme ProPulseur à hauteur de 35 000 € pour l'année 2020,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

↳ R. 61 - Abondement au Fonds Régional pour les Territoires (FRT) : soutien à la trésorerie des Très Petites Entreprises du Grand Besançon

M. Benoît VUILLEMIN, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cet abondement de 1 euros par habitant, soit 193 279 euros, en fonctionnement, au titre du Fonds Régional des Territoires pour soutenir la trésorerie des entreprises du Grand Besançon
- autorise Mme la Présidente ou son représentant, à :
 - o signer l'avenant à la convention passée pour mettre en œuvre ce fonds avec la Région dans le cadre des règles d'attribution précisées par la Région et par GBM et présentées en annexe de ce rapport
 - o adopter la fiche de procédure pour l'attribution de ces aides en FRT Trésorerie

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 62 - Soutien à la filière d'excellence Medtech-Biotech : action collective PMT Health

Mme Frédérique BAEHR(2) et MM. Benoît VUILLEMIN, et Sébastien COUDRY(2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe d'un tel financement à hauteur de 45 K€ annuel. Cela portera le soutien financier de GBM au développement de la filière santé à 110 K€/an sur 3 ans.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

Commission n°05 : cohésion et solidarités, habitat, logement et contrat de ville

↳ R. 63 - Contrat de Ville - Convention cadre régionale de cohésion sociale et urbaine 2017-2020 entre la Région Bourgogne Franche-Comté, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et la Commune de Novillars - Avenant n° 2

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention régionale de cohésion sociale et urbaine ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - solliciter la participation financière de la Région Bourgogne Franche-Comté ;
 - signer l'avenant n° 2 annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 64 - Contrat de Ville - Dispositif de Tranquillité Résidentielle - Convention Pluriannuelle entre les Bailleurs Sociaux représenté par la SAIEMB Logement, la Ville de Besançon, l'Etat et Grand Besançon Métropole

Mmes Carine MICHEL, Anne BENDETTO, Marie ETEVENARD(2), et MM. Pascal ROUTHIER, Guillaume BAILLY(2), Loïc ALLAIN(2), Jean-Hugues ROUX, Yannick POUJET, Aurélien LAROPPE(2) et Thierry PETAMENT, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 5 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve le principe de reconduire le partenariat avec les bailleurs sociaux autour du dispositif de tranquillité résidentielle,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention correspondante annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0 Abstentions : 5 Ne prennent pas part au vote : 14

↳ R. 65 - Transfert de compétence et mise à disposition du terrain familial de Mamirolle au profit de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- constate la mise à disposition à titre gratuit au profit de Grand Besançon Métropole de la propriété du terrain familial situé 2 bis rue de la Source sur la Commune de Mamirolle au 1^{er} janvier 2021;
- autorise la Présidente ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition ainsi que tous documents afférents ;
- constate la substitution de la commune de Mamirolle par Grand Besançon Métropole dans le cadre du bail ci-joint conclu avec la famille occupante au 1^{er} janvier 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

↳ R. 66 - Convention d'utilité sociale 2019/2024 de Néolia - Validation pour signature

M. Pascal ROUTHIER, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le projet de Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2019/2024 de Néolia,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la CUS 2019 / 2024 de Néolia.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

Conseil de Communauté

Séance du 17 décembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 67, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h16

Etaient présents à la CCI (avec vote électronique): Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'au rapport n°14), Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY Bousnières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. René BLAISON Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE (jusqu'au rapport n°12) Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD (à partir du rapport n°3) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport n°12) Nancray : M. Vincent FIETIER Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN représenté par son suppléant M. Dominique LHOMME Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD (à partir du rapport n°7) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visio-conférence (avec vote électronique): Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Nicolas BODIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du rapport n°9) Champagny : M. Olivier LEGAIN Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : M. Jean SIMONDON (jusqu'au rapport n°21) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport n°9) Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoit VUILLEMIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Etaient présents en visio-conférence (sans vote électronique): Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoit CYPRIANI, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN Champoux : M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Novillars : M. Bernard LOUIS Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Maxime PIGNARD, Mme Juliette SORLIN, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieille : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vieille : M. Franck RACLOT

Secrétaire de séance :

M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

A. BENEDETTO à H. ALEM, K. BERTAGNOLI à E. AEBISCHER, P. BILLEREY à G. SPICHER, F. BRAUCHLI à F. BOUSSO, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à E. LAFARGE, J. CHETTOUH à F. BAEHR, B. CYPRIANI à A. POULIN, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. TERZO, V. HALLER à F. PRESSE, D. HUGUET à A. POULIN, M. LAMBERT à G. BAILLY, C. MICHEL à S. COUDRY, M. MICHEL à N. SOURISSEAU, M. PIGNARD à L. FAGAUT, JH. ROUX à Y. POUJET, J. SORLIN à A. GHEZALI, C. VARET à PC. HENRY (à partir du n°15) S. WANLIN à M. ZEHAF, C. WERTHE à L. MULOT, A. BLESSEMILLE à J. KRIEGER, R. VIENET à L. ALLAIN, C. BOTTERON à M. FELT, M. LEOTARD à F. BAILLY, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à G. GAVIGNET, P. PERNOT à M. JASSEY, B. LOUIS à F. TAILLARD, D. GAUTHEROT à L. MULOT, JM. BOUSSET à P. AYACHE (à partir du rapport n°10), N. DUSSAUCY à H. BERMOND, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE, F. RACLOT à JC. CONTINI

